

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 4 octobre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUNET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Aimé BARTHOD-MALAT qui donne pouvoir à Christian PASCAL.

Intervention de M. SENEIRA, chargé de mission Natura 2000 sur le projet d'un îlot de sénescence.

Le conseil débute à 21h08 par la lecture du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2017 qui est approuvé par 8 voix pour.

1 / création d'un îlot de sénescence

M. SEINERA, chargé de mission Natura 2000 expose un projet de contrat forestier qui prévoit un dispositif favorisant le développement de bois sénescents.

Ce projet visera à améliorer la biodiversité en favorisant le développement de vieux bois et en augmentant la quantité de bois mort par la mise en place d'un îlot de sénescence. Dans cet îlot, il est prévu qu'aucune sylviculture ne pourra se faire sur une durée de 30 ans et que les bois pourront continuer de croître au-delà de leur diamètre d'exploitation. L'îlot en question devra comporter au moins 10 arbres éligibles par hectare : arbres d'intérêt écologique ou arbres de gros diamètre.

Ce projet inscrit dans la programmation 2014-2020, est indemnisé par des aides provenant à 37 % de l'Etat et à 63 % de l'Europe (FEADER), avec un montant plafond de 4000 €/ha.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de Natura 2000 forestier et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents et actes nécessaires au montage du projet.

pour : 8 contre : 0 abstention : 1

2/ dépôt sauvage d'ordures

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté des dépôts sauvages de déchets déposés par des particuliers indécents en différents points de la commune.

Compte tenu de la charge communale induite, elle propose de fixer un taux d'intervention comprenant le temps de constat et de gestion administrative, le temps d'évacuation, le déplacement d'un véhicule et le coût de l'élimination.

L'exposé du Maire entendu, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une participation au coût d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets et de fixer son montant à 150 €.

Ce forfait n'obère pas l'application d'une amende suite à un dépôt de plainte.

pour : 9/9

3/ Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue :

approbation des nouveaux statuts

Mme le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-loue à effet au 1^{er} janvier 2018, notamment le régime juridique du Syndicat qui devient Syndicat mixte et la représentativité des communes et/ou EPCI au sein du comité syndical. L'exposé entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les nouveaux statuts du SIEHL

-autorise Mme le Maire et Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tous documents s'y rapportant.

pour : 9/9

élection des délégués syndicaux à la CAGB

Mme le Maire indique que dans le cadre du transfert de compétence eau potable, probable à la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2018, suite à l'acceptation des nouveaux statuts du SIEHL et dans la mesure où le Préfet prendra l'arrêté correspondant, il y a lieu de proposer des candidats conseillers municipaux de notre commune. L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil Municipal procède à l'élection des candidats délégués syndicaux à proposer à la CAGB.

Mme Catherine CUINET, déléguée titulaire et M. Didier BERTOLETTI, délégué suppléant

Pour : 9/9

approbation du bilan 2016

Le syndicat de la Haute-Loue demande l'approbation du rapport annuel 2016 avant son affichage public. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le bilan annuel 2016.

Pour : 9/9

4/ CAGB : transfert des compétences eau et assainissement et approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

*le transfert « eau » à la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2018. Considérant le manque d'éléments financiers donnés par le Syndicat intercommunal de la Haute-Loue et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité sur ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018

pour : 0

contre : 9

abstention : 0

*le transfert « assainissement » à la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2018. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2018.

pour : 1

contre : 7

abstention : 1

*la modification des statuts de la CAGB pour la mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB, suite à l'extension à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin et Vaux le 1^{er} janvier 2017. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CAGB.

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

5/ Bâtiment mairie : devis pour réfection de toiture

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres pour la réfection de toiture du bâtiment mairie :

BCB : 1600 € HT

Charpente DEFORET 1932.10 € HT

et délibéré, choisit l'entreprise DEFORET pour effectuer ces travaux.

pour : 9/9

6/ indemnités de la trésorière

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Jacqueline JEANNIN.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

pour : 9/9

INFORMATIONS

Commission Travaux : travaux de sécurisation de la traversée du village. L'entreprise TP Bonnefoy a été sollicitée pour établir un devis, travaux prévus en mars 2018.

Aérodrome et plan de servitude : le cône de sécurité obligatoire aura pour conséquence la coupe de certains arbres à la charge de la commune mais aussi des propriétaires privés concernés qui seront informés par le Grand Besançon.

Les travaux de raccordement des eaux usées de la STEP au réseau du SYTTEAU vont débuter. Le cabinet ANDRE est chargé également de la création d'un réseau d'eaux pluviales rue des Marais

Travaux ancien groupe scolaire en phase d'achèvement. L'agent communal interviendra pour des travaux d'isolation et de peinture.

Syndicat du Marais de Saône : une demande a été faite pour garder une année supplémentaire la personne employée par le syndicat sous CAE, contrat aidé, et qui intervient à la demande dans les communes membres du Syndicat de Besançon sud plateau.

Eclairage de la 2 CV située Grande rue pendant la période des fêtes de Noël : le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du club de 2CV.

Une borne incendie supplémentaire sera installée à la sortie du village au niveau de la zone artisanale

M. Christophe CAVEROT évoque le devenir de l'association du village en rappelant les remarques émises lors de l'assemblée générale de l'AFCS.

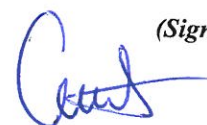
Dates proposées :

- vœux du Maire : mardi 16 janvier 2018
- repas des aînés : dimanche 28 janvier 2018

Vu pour être affiché le 5 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
(Sceau de la mairie)




(Signature)